

RÉUSSIR SA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comment se préparer et participer positivement à sa commission de sécurité

1JOUR, 7 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : MTC113

Objectifs de la formation

Savoir préparer et participer positivement à une commission de sécurité

S'approprier le registre de sécurité

Identifier les documents exigibles

Prioriser les actions à mener après la commission de sécurité

Mesurer sa propre responsabilité juridique

Parmi nos formateurs

■ CHAUVIN Jimmy

Directeur Maîtrise d'Ouvrage,

IMMOVALOR, EMERGENCE CONSEIL

■ PERES Jean-François

Préventionniste au sein d'un SDIS et expert de justice,

■ DENYS Christophe

Formateur Sécurité Incendie et Accessibilité PMR,

Public concernés

Propriétaire ; Exploitant ; Gestionnaire de syndic de copropriété ; Représentant d'AFUI ou d'ASL ; Responsable sécurité ; Responsable technique ; Directeur de centre commercial ; Responsable unique de sécurité

Critères d'admission

Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 895,50 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel ou e-learning : 954,00 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

La commission de sécurité

- Comprendre le rôle de la commission de sécurité
- Connaître la composition de la commission de sécurité
- Accueillir la commission de sécurité
- Comment organiser ses dossiers
- Maîtriser les quatre périodes de la visite

L'environnement de la commission de sécurité

- Cerner l"environnement administratif et technique
- Le partenariat
- Les techniciens
- Les organismes agréés

Bien cerner le registre de sécurité

- Le registre de sécurité, une obligation réglementaire
- Savoir définir le registre
- La conservation des pièces
- Présentation d'un registre séquencé en 5 volets
- Assurer le transfert de son registre actuel dans le registre fourni
- Quelles sont les vérifications périodiques imposées par la réglementation

Comment gérer l'après-commission de sécurité

- Comment bien prendre en compte l'avis de la commission de sécurité
- Récapituler les prescriptions
- Hiérarchiser et prioriser les prescriptions
- Planifier les actions correctives
- Selon la complexité du dossier s'adjoindre les conseils d'un consultant

Connaître la responsabilité juridique de l'exploitant

- Au titre des règles de la sécurité (articles R.123-3 du code de la construction et de l'habitation)
- Au titre du classement des établissement (articles R.123-21 du code de la construction et de l'habitation)
- Au titre du contrôle des établissements (articles R.123-43 du code de la construction et de l'habitation)
- Connaître le statut de la jurisprudence

Dates

Classe virtuelle Paris

24/09/2025 24/09/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire

préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360 Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations (@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.